



FICHE DE RÉSERVATION D'UNE SALLE COMMUNALE

IDENTITÉ DU RÉSERVATAIRE

NOM – Prénom :

Agissant en qualité de Personne privée
 Président d'association

Autres, précisez :

Nom de l'organisme / de l'association :

Adresse :

N° de tél (obligatoire) :

DEMANDE DE RÉSERVATION

Dates de réservation :

Horaires de réservation :

Quelle salle souhaitez-vous réserver ?

Salle des fêtes :

Salle Cuisine Matériel de sonorisation
Vidéo-projecteur Ecran

Maison des Associations

Vestiaires

Accès toilettes des Vestiaires

INFORMATION TECHNIQUE

Type de manifestation :

repas conférence, réunion,
 repas dansant concert
 vin d'honneur théâtre
 bal exposition
 spectacle autre, précisez :

Cette manifestation est-elle : publique privée

Nombre de personnes accueillies :

Autres besoins :

publiques. Le hall d'entrée de la salle des fêtes donnant accès aux toilettes est donc ouvert tous les jours, y compris les week-ends, 24h/24.

Le hall d'entrée de la salle des fêtes donne également accès au défibrillateur.

En cas de réservation de la salle des fêtes, le demandeur devra veiller à fermer les portes de la salle et des cuisines donnant dans le hall d'entrée et ne rien entreposer dans le hall.

CONDITIONS DE RESERVATION

Documents à remettre avec la fiche de réservation :

un acompte de 20 % du montant total de la réservation

une attestation d'assurance « responsabilité civile » (+ une copie de la licence pour les entreprises de spectacle)

le chèque de caution pour le nettoyage de la salle, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

le chèque de caution correspondant à la location du matériel de sonorisation, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

A réception de ces documents, la Mairie de La Peyratte établira **un contrat de location**.

Le contrat de location devra être retourné en mairie, accepté et signé sous 8 jours. A partir de ce moment-là, le demandeur sera certain de l'attribution de la salle.

Toute modification dans les besoins techniques et matériels fera l'objet d'une nouvelle fiche de réservation qui devra être signée et acceptée.

En cas d'annulation de réservation, l'acompte versé ne sera pas restitué.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant la manifestation, l'intégralité du prix de la salle sera exigible.

Fait à La Peyratte, le ___ / ___ / ____

Signature de l'utilisateur
précédée de la mention « Bon pour accord »

IMPORTANT

Les toilettes de la salle des fêtes sont des toilettes

TARIFS DE LA LOCATION

Reportez-vous à la grille des tarifs

Désignation	Coût de la location	Partie réservée à l'administration
Salle des fêtes		
Cuisine de la salle fêtes		
Matériel de sonorisation de la salle des fêtes		
Maison des associations		
TOTAL		
Acompte de 20 %		
Caution nettoyage (obligatoire)		
Caution matériel de sonorisation		

A La Peyratte, le :

Vu pour acceptation
Le Maire, Jean-Claude GUÉRIN

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :
Mme PEPIN Sabine – Secrétariat de la mairie 05 49 64 16 10

Partie réservée à l'administration – Ne rien inscrire

Désignation	Montant à régler	Réglé le (date)	Moyen de paiement (chèques / espèces)	Mandaté le (date)	N° Bord	N° Titre
Acompte						
Solde						
Chèque de caution nettoyage						
Chèque de caution sonorisation						